



Marignane, le 26 mai 2020

Déclaration CFE-CGC au CSE-C du 26 mai 2020

Avis de la CFE-CGC sur l'application de la disposition relative au don de congés prévue par l'accord de groupe sur les mesures complémentaires mises en œuvre au sein du groupe Airbus pour faire face à l'épidémie de COVID-19 du 2 avril 2020

Les élus CFE-CGC au CSE Central sont consultés ce jour sur la possibilité de don de congés au sein d'Airbus Helicopters telle que prévue par l'accord de Groupe Airbus du 2 avril dernier.

La CFE-CGC accueille positivement cette mesure encourageant la solidarité entre salariés.

Ce don bénéficiera particulièrement aux salariés ne disposant plus de jours de repos et ayant dû faire face à des jours imposés sur le premier semestre.

Néanmoins, la CFE-CGC aurait souhaité un accord spécifique à Airbus Helicopters, portant notamment sur les modalités d'application et de fonctionnement de ce don de jours comme cela a pu être fait dans d'autres Business Units du Groupe, comme par exemple, chez Airbus Defence & Space. Ceci aurait permis une consultation sur un texte plus précis sur les engagements salariés et le rôle de la Direction des Ressources Humaines dans ce processus.

A défaut d'accord, la CFE-CGC est particulièrement favorable à un mode de travail collaboratif quant à la rédaction d'une note d'application.

Afin d'être cohérents, la CFE-CGC ayant signé cet accord de Groupe, les élus CFE-CGC d'Airbus Helicopters donnent un avis favorable à l'application de la disposition relative au don de congés.

**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**



*Téléchargez notre
nouvelle application*



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play